

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le 13 décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H08 en présence de :

**PRESENTS** : Messieurs M. BUGAUD, A. CHIRAUSSSEL, A. BASTIDE (+proc de J. DURIEU), M. BOUSCHON (+proc de P. GAILLARD), S. CIVIER (+proc de F. DUMAS), G. JALADE (+proc de A. LOYET), P. MAISONNEUVE, L. JOFFRE, L. BUFFET, JY. PONTHER, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY (+procuration de R. THIOLLIERE), J. SOUBEYRAND, J. LE BELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA, A. LACOSTE (+proc de G. FANGIER), S. REYNIER, P. LAVIALLE (+proc de N. BARACAND) M. CEYSSON (+proc de J-C FLORY), R. LACROTTE et M. TOURVIEILHE (+proc de C. GARCIA).

Mesdames, MN. DURAND (+proc de M. ALLAMEL), C. FAURE, F. NOGIER P. ROUX (+proc de B. PERRUSSET), C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 32

Procurations : 11

Votants : 43

Absents : 12

Date de convocation : 07/12/2018

**Absents** : Messieurs E. FARGIER, G.DOZ, B. DE FOMMERSVAULT, F. JOUFFRE, D. BERAL, B. MEISS, R. ROURESSOL, J. SEBASTIEN, M. CHAZE, J. SARTRE et P. MANENT et Madame M. DUBOIS.

En présence des suppléants non votants : C. BOUTONNET

**Secrétaire de séance** : Madame MN. DURAND

**Objet** : Ressources Humaines - Création d'un poste de webmaster en application de l'article 3.1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée (contrat à durée déterminée d'un an)

L'ex CCPAV avait créé, par délibération du 15 décembre 2015, un poste de webmaster repris au sein de la CCBA. Cependant, l'agent qui occupait ces fonctions a été amené à quitter la région. La CCBA se trouve donc sans webmaster depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Dans les missions du poste, figuraient également celles inhérentes au domaine informatique en lien avec le prestataire de la CCBA.

Après analyse et afin de pouvoir tenir compte au mieux des besoins de la collectivité, il a été décidé de scinder le poste en 2 entre la partie web (0.4 ETP) et la partie informatique (0.7 ETP).

Afin d'optimiser nos chances de recrutement compte tenu de la quotité de temps de travail proposée, il a été décidé de s'associer avec le PNR pour mutualiser ces recrutements de sorte à offrir aux candidats un poste à temps complet.

Un webmaster a donc été retenu alors que le poste d'informaticien est toujours en cours de recrutement.

La refonte du site internet a été confiée, par marché public, à un prestataire. Le site est pratiquement finalisé.

Les missions du futur webmaster seront notamment de finaliser la refonte, gérer, animer et actualiser le site Internet de la CCBA ; d'expérimenter et mettre en place de nouveaux supports de communication sur le web (newsletters...), d'assurer le référencement naturel du site internet, d'assurer la présence de la CCBA sur les réseaux sociaux et de mettre en place et suivre les campagnes de communication online.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :**

- De recruter un agent en contrat à durée déterminée en référence à l'article 3.1 de la loi du 26 janvier 1984 (accroissement temporaire d'activité) pour une durée maximale de 12 mois.
- Dit que sa rémunération sera établie en référence au cadre d'emplois des attachés pour une quotité arrêtée à 40 % et que ce recrutement serait effectif à compter du 10 janvier 2019. Il sera affecté au service communication du Pôle administration générale, service aux personnes, et viendra en renfort de la chargée de communication.

« Certifié exécutoire compte tenu de la télétransmission en Sous-Préfecture de Largentière le

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 15 décembre 2018  
Le Président, Louis BUFFET



Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20181213-DEL13122018-11-  
DE  
Date de télétransmission : 18/12/2018  
Date de réception préfecture : 18/12/2018